

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 15 octobre 2020 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du jeudi 15 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANCOU

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 14 **Absents** : 1 **Votants** : 14

Présents : Maurice ALCARAZ, Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Florence ENTRESSANGLE RECROSIO, Jérôme FRANCOU, Paul GOITRE, Jean-Pierre LAGARDE, Marc LINARES, Marina MARTINEZ, Patrick MASSOT, Jean-Charles PAOLI, Jacques PELLERIN, Pascal ROUBAUD.

Absents : Jean-François SABOUL

Monsieur Maurice ALCARAZ a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

- **A APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 août 2020.

1- Vote des budgets primitifs 2020/correction de la délibération

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'une erreur matérielle a été réalisée sur le budget annexe 2020 du service de l'eau et de l'assainissement de la commune. Il précise que celui-ci a été voté en déséquilibre du fait d'une saisie en doublon d'une recette d'investissement et qu'il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après pour rétablir l'équilibre :

BUDGET SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
///	///	///	///
Dépenses de fonctionnement	0	Recettes de fonctionnement	0
Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
2158 - autres installations techniques	- 23 869		///
Dépenses d'investissement	- 23 869	Recettes d'investissement	0

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

2- Décisions modificatives de virement de crédits

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal et du budget du service du camping 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
023 - virement à la section d'investissement	- 8 657	739223 - FPIC	16 100
6413 - personnel non titulaire	11 650		///
6451 - cotisations à l'URSSAF	3 000		///
6454- cotisations aux ASSEDIC	350		///
6541- créances irrécouvrables	757		///
65737 - subvention fct autres services	9 000		///
Dépenses de fonctionnement	16 100	Recettes de fonctionnement	16 100

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
2188-134 acquisition de matériel	- 420	021 - virement de la section de fonctionnement	- 8 657
2151-148 travaux de voirie	1 170		///
2183-190 ordinateur bibliothèque	420		///
21312-192 réhabilitation école	- 9 827		///
Dépenses d'investissement	- 8 657	Recettes d'investissement	- 8 657

BUDGET CAMPING

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
023 - virement à la section d'investissement	9 000	74 - subvention d'exploitatioin de la commune	9 000
Dépenses de fonctionnement	9 000	Recettes de fonctionnement	9 000
Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
2128-16 aménagement de plateformes	2 800	021 - virement de la section de fonctionnement	9 000
2135-16 travaux sur local sanitaires	4 200		///
2188-16 installation cabines de douches	2 000		///
Dépenses d'investissement	9 000	Recettes d'investissement	9 000

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

3-Admission en non valeur 2020

Sur proposition du trésorier et considérant les démarches entreprises auprès de certains redevables et les encaissements attendus suite aux procédures engagées, monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de **756.06 € sur le budget principal** de la commune (cantine scolaire, garderie périscolaire ou loyer et charges) et d'un montant de **1 277.85 € sur le budget du service de l'eau et de l'assainissement**.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur de titre de recettes.

4-Suppression de la régie d'avance et de la régie du camping de la vélisurface

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'existence :

- 1- de la régie de recettes pour l'encaissement des droits du camping de la vélisurface instituée le 11/05/1992,
- 2- de la régie d'avances pour le paiement des dépenses d'affranchissement instituée le 01/03/2010.

Il indique aux conseillers que ces deux régies sont inactives depuis plusieurs années et de ce fait, le comptable de la commune propose de procéder à leur dissolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des droits du camping de la vélisurface et la dissolution de la régie d'avances pour le paiement des dépenses d'affranchissement.

5- Aire de jeux/modification du plan de financement

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de l'aire de jeux et la demande de subvention auprès du Département des Alpes de Haute Provence au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) 2020. Il rappelle que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 28 915 € H.T. soit 34 698.00 € T.T.C. et que la demande de subvention a été approuvée à hauteur de 40 % soit 11 566 €.

Il indique cependant que le plafond de cette aide est fixé à 10 300 € et qu'il y a donc lieu d'établir un nouveau plan de financement en ce sens, soit une subvention de 35.62 % au titre du FODAC.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le plan de financement suivant :

Conseil départemental (35.62 %)	10 300 €
Autofinancement (64.38 %)	18 615 €
TOTAL	28 915 €

6- Atlas de la biodiversité communale/demande de subvention

Monsieur le maire informe les conseillers que l'office français de la biodiversité a lancé un appel à projet dénommé "Atlas de la biodiversité communale 2020" (ABC). Il indique que ce programme semble une opportunité pour mener une réflexion sur la prise en compte de la biodiversité dans l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune et pour entreprendre une démarche de territoire engagé pour la nature. L'opération, présentée par le conservatoire d'espaces naturels, est estimée à 27 520 € et peut bénéficier d'un financement à hauteur de 80%, soit 22 016 € de la part de l'office français de la biodiversité.

Le maire propose au conseil municipal de présenter ce projet d'atlas de la biodiversité communale selon le plan de financement suivant :

Coût global	27 520 €
office français de la biodiversité (80%)	22 016 €
Autofinancement (20 %)	5 504 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide de répondre à l'appel à projet en présentant l'atlas de la biodiversité communale et adopte le plan de financement ci-dessus.

7- Forêt communale/programme d'actions

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une partie de la forêt communale est soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts. A ce titre, les services de l'ONF proposent chaque année un programme d'actions préconisé pour assurer une gestion durable du patrimoine forestier et conforme au document d'aménagement de notre forêt et aux engagements de l'ONF. Pour l'exercice 2020, les actions proposées sont :

- Travaux d'entretien de la route forestière du Défens : entretien de la plateforme, épierrage, réfection des reverts d'eau, reprofilage ponctuel des fossés bordiers → 1 110.€ H.T.
- Entretien du périmètre route du Brask et route forestière du Défens peinture → 1 510 € H.T.
- Travaux divers dans les peuplements : coupe rez de terre de la concurrence, abattage des brins de taillis gênants → 4 320 € H.T.

Le montant total de l'opération est estimé à 6 940 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, reporte à une date ultérieure le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts relative à l'entretien de la forêt communale pour 2020.

8- Mise à disposition du camping Beauséjour au club de vol à voile

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune est dotée d'une vélisurface destinée à accueillir une activité de vol à voile. Cette pratique est organisée par le club de vol à voile de La Motte du Caire. Ce site est également muni du camping municipal "Beauséjour" pour lequel le club de vol à voile propose d'assurer la gestion et l'accueil des campeurs (vélivoles, familles et amis exclusivement) pour la saison 2020. Le maire précise que l'implantation de ce camping est directement liée à la pratique du vol à voile. Il jouxte la piste d'envol appelée vélisurface et les infrastructures qui s'y rattachent (hangar à planeurs, aire de stockage des planeurs, station météo et club house servant au briefing des pilotes). Toutes ces installations ne sont accessibles qu'aux seuls pratiquants de cette activité durant la période de fonctionnement du club de vol à voile. Les conditions particulières de cette mise à disposition des installations sont définies dans une convention à intervenir entre le CVVMC et la commune et qui fixe la redevance annuelle à deux mille euros.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les conditions de mise à disposition du camping municipal "Beauséjour" au profit du club de vol à voile de La Motte du Caire pour l'accueil exclusif des vélivoles.

9- Atelier informatique à l'école/convention d'intervention

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les enfants de l'école bénéficient d'interventions en informatique. Depuis 2018, la candidature de Francine BOI, animatrice

d'accès aux nouvelles technologies, a été retenue. Le maire indique qu'il y a lieu de renouveler la convention qui lie l'intervenante et la commune pour l'année scolaire 2020/2021. Il précise que les ateliers informatiques se tiennent trois heures par semaine, à l'attention des élèves de l'école primaire du Prélong, pour un coût horaire de 43 € soit un montant annuel prévisionnel de 4 644 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec Francine BOI, animatrice d'accès aux nouvelles technologies, pour des interventions en atelier informatique à l'école du Prélong, durant l'année scolaire 2020/2021.

10- bail rural de la ferme du Bas Plan/avenant

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le bail rural signé avec les époux Jourdan pour la location de terres et de bâtiments à usage agricole au lieudit le Bas Plan et d'un ensemble de parcelles sises lieudit la Mauvaise. Il indique que ce document a été renouvelé pour une nouvelle période de neuf ans à compter du 1er janvier 2019 et qu'à cette occasion il a fait l'objet d'une remarque des services de l'Etat demandant de modifier l'article 18 du bail relatif aux conditions de paiement du fermage. En effet, le paiement en espèces pour un tel montant (2 144.45 €) est proscrit, il y a donc lieu de supprimer cette clause.

D'autre part, la relecture de ce contrat laisse apparaître l'omission de la clause d'actualisation du fermage alors qu'elle avait été définie dans la délibération du 27 novembre 2018. Il y a donc lieu d'ajouter cette condition de révision au bail.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de supprimer la clause de paiement en espèces et précise que le fermage sera révisé annuellement selon le dernier indice annuel constaté par arrêté ministériel relevant de la région naturelle agricole du Sisteronais.

11-R.P.Q.S. 2019 eau et assainissement/approbation

Monsieur le maire présente les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS). Ces derniers doivent contenir à minima, les indicateurs techniques (points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués), les indicateurs financiers (modalité de tarification, prix du m³, prix de l'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau), le mode de gestion, l'encours de la dette, le montant des travaux réalisés. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement www.services.eaufrance.fr.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les RPQS du service d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2019.

12- SIVU d'irrigation de La Motte Turriers/changement de représentant à la commission particulière

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 10 juillet dernier établissant les représentants de la commune auprès du SIVU d'irrigation de La Motte Turriers. Pour mémoire, les délégués élus sont :

Les titulaires : Joseph CLARES et Patrick MASSOT

Les suppléants : Carlos BAPTISTA et Jean-Pierre LAGARDE

Il rappelle également que le SIVU se compose de commissions particulières pour chaque réseau communal. Chaque commission est représentée par le maire de la commune (membre de droit) et d'un délégué communal. Le délégué communal désigné pour La Motte du Caire est Joseph CLARES.

Pour diverses raisons et en accord avec le délégué communal en place, le maire propose de remplacer Joseph CLARES par Jean-Pierre LAGARDE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Pierre LAGARDE comme délégué communal à la commission particulière du SIVU d'irrigation de La Motte Turriers.

13- Informations diverses

- Prêt de la salle des associations : Monsieur le maire soumet aux conseillers une demande de prêt de la salle des associations, à titre gracieux, pour l'organisation de l'activité vannerie, animée par un intervenant extérieur, sous couvert de l'association "Cap Laine". Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que pour pouvoir se dérouler dans les locaux de la commune à titre gracieux, l'activité vannerie doit intégrer le FRJEP ou le club du

Grand Vallon de La Motte du Caire, associations d'intérêt local, porteuses des diverses activités organisées sur la commune. Pour rappel, cette même activité avait été initialement proposée par le foyer rural. Dans le cas contraire, la location de la salle se fera à titre onéreux.

- Communication : Monsieur le maire informe les conseillers de l'évolution du volet communication de la commune avec la parution trimestrielle de "l'echo municipal", la création d'une page Facebook "mairie de la motte du caire" et enfin l'adhésion à l'application "Panneau Pocket" téléchargeable gratuitement par tous les usagers.
- Monsieur le maire informe les conseillers du décès prématuré d'Eulalie PUCHE, fille de Bernadette et François et soeur de Julie et Baptiste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h55.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 5 novembre 2020

Le Maire,
Jérôme FRANCOU



